

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021 A VOULZIEUX

Présents : 001 POTRON Pierre , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJL Léopold , 009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier , 012 MANACH Christiane , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 024 NIZET Bénédicte , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 032 MANESSE Jean Eric , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 053 LORIN Dominique , 055 VERNEL Martine , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 066 OUDIN Denis , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 071 MARCHAND Fabrice , 073 MACHINET Xavier , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 078 RENAUX Thierry , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 105 CARPENTIER Dominique , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 113 GODART Olivier , 115 MACHINET Jean Baptiste , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert .

Ont donné procuration : 008 CARRE Joël (à 001 POTRON Pierre) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 026 LOBIDEL Alain) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 031 LALLEMENT Séverine (à 023 GENTY Jean Charles) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POU CET Eric) , 047 BECHARD Isabelle (à 040 MATHIAS Frédéric) , 054 VALET Bruno (à 051 RAGUET Philippe) , 109 DESGEORGES Marc (à 111 DUGARD Yann) , 112 FESTUOT Annie (à 121 RENOLLET Hubert) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 116 LAIES Benoit (à 103 BERGERY Marie Claude) , 117 LAMPSON Nadège (à 118 LEBON Christophe).

Personnel communautaire présent : M. MAKSUD Léo, Directeur Général des Services, Mme ODIENNE Karine, Directrice Générale Adjointe, et Mme CANNEAUX Marie, Secrétaire de direction.

Invité : Mme ARNOULT Dominique Conseillère départementale.



M. LORFOEUVRE Gérald est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.



- 1) PROCES VERBAL : Approbation du procès-verbal de la séance du 08/07/21

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE le procès-verbal de la séance du 08/07/2021 à hauteur de 86 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (M. POTRON Pierre, Mme HERBAY Christelle, M. MATHIAS Frédéric, Mme BECHARD Isabelle, Mme CHOAY Corinne, M. COURVOISIER Frédéric (M. BESTEL Bernard, M. MARCHAND Fabrice, Mme DION Valentine.) et 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.

2) ADMINISTRATION GENERALE

• Approbation du rapport d'activité 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 89 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (M. BESTEL Bernard, M. MINET Maxime, M. COLSON Pascal, Mme DION Valentine) et 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. MARCHAND Fabrice, M. BERTHELEMY Mathieu) :

- D'APPROUVER le rapport d'activités 2020 qui sera transmis à l'ensemble des maires du territoire afin de les aider à renforcer leur connaissance des actions, résultats et projets de la 2C2A
- DE PRENDRE ACTE qu'il sera également téléchargeable depuis le site internet de la collectivité.
- Signature d'un avenant à la convention n°3 avec le SSE pour la mise à disposition des locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 93 voix POUR, 1 abstention (M. BESTEL Bernard) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. MARCHAND Fabrice) :

- D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition de locaux avec le Syndicat du Sud Est suite à une erreur dans l'avenant n°2 approuvé en 2020.
- DE CHARGER le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.
- Acquisition d'un terrain auprès de la ville de Vouziers pour la construction des locaux communautaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 71 voix POUR, 14 voix CONTRE (M. POTRON Pierre, M. CARRE JOEL, Mme MANACH Christiane, Mme BECHARD Isabelle, M. MARCHAND Fabrice, M. MACHINET Thierry, M. BOUILLON Mathieu, M. MINET Maxime, M. COLSON Pascal, M. COURVOISIER Frédéric, Mme DION Valentine, HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean-Baptiste), 9 ABSTENTIONS (M. BESTEL Bernard, Mme LALLEMENT Séverine, M. CANNAUX Francis, M. PIERSON Florent, Mme SEMBENI Peggy, M. RAGUET Philippe, M. VALET Bruno, Mme PIRAS Caroline, M. BOUILLON Daniel) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BERTHELEMY Mathieu).

D'AUTORISER le Président à acquérir une partie des parcelles 490 AD n° 207 et 490 AD n° 510 située rue Bara et rue de Glasgow, à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour un prix de 5€ par m², pour la construction de l'accueil en extension entre l'Hôtel de ville et le 24 place Carnot.

- DE PRENDRE ACTE que les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- Délégation au Président pour la vente de terrains situés sur les zones d'activités communautaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 90 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme MANANCH Christiane, M. MARCHAND Fabrice), 2 ABSTENTIONS (M. MATHIAS Frédéric, Mme BECHARD Isabelle) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BERTHELEMY Mathieu):

- DECIDE d'ajouter aux délégations du Président la signature des actes de vente des terrains des zones d'activités communautaires dans le cadre des tarifs fixés par l'organe délibérant.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

3) Services à la personne

- Dispositif Solidarité Etudiant en Argonne Ardennaise

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 88 voix POUR, 3 voix CONTRE (M. BESTEL Bernard, Mme LEFORT Sylvie, Mme FOUCART Marie-Hélène) 3 ABSTENTIONS (Mme HERBAY Christelle, M. MACHINET Thierry, M. LE GALL Jean-François) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. SALEZ René) :

- APPROUVE le nouveau règlement du dispositif Solidarité Etudiant en Argonne Ardennaise.
- DELEGUE au Président l'attribution des aides aux étudiants, dans le respect de ce dispositif, après examen par les services de l'intercommunalité.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

4) Développement du territoire

- Dispositif de soutien aux projets des très petites entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 90 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. MATHIAS Frédéric, Mme BECHARD Isabelle, M. Christophe MANCEAUX, M. BOUILLON Mathieu, Mme DION Valentin) :

- DE VALIDER le règlement du dispositif de soutien aux projets des TPE.
- DE PRENDRE acte que le dispositif ne pourra être mis en œuvre de façon opérationnelle sans l'accord préalable de la Région Grand Est par voie d'avenant à la convention de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ d'application des aides aux entreprises.
- DE DELEGUER au Bureau communautaire les décisions d'attribution des aides relatives à ce dispositif
- DE CHARGER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir pour la mise en œuvre opérationnelle du dispositif
- Approbation d'une convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien de la voie verte Sud Ardennes

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 83 voix POUR, 7 voix CONTRE (M. POTRON Pierre, M. MANESSE Jean-Eric, M. RAULET Olivier, M. MARCHAND

Fabrice, M. BOUILLON Mathieu, M. LESOILLE Patrick et 5 ABSTENTIONS (M. Vincent THIERON, M. BESTEL Bernard, M. CANNAUX Francis, M. BERTHELEMY Mathieu, M. COLSON Pascal) :

- De VALIDER la convention à signer avec le Conseil Départemental pour l'entretien de la voie verte Sud Ardennes.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir
 - Avis d'opportunité pour une candidature à la programmation LEADER 2023-2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- DE SE POSITIONNER sur le principe d'une candidature à la future programmation LEADER 2023-2027 en tant que structure porteuse ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

5) Tourisme

- Adhésion à la Fédération des Etablissements Publics Locaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à hauteur de 79 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. DEMISSY Pierre, M. OUDIN Denis) et 14 ABSTENTIONS (M. PERTUS Xavier, M. THIERION Vincent, M. CANNAUX Francis, M. MATHIAS Frédéric, Mme BECHARD Isabelle, M. RAGUET Philippe, M. VALET Bruno, M. MANCEAUX Christophe, M. RICHELET Jean-Pol, M. LESOILLE Patrick, M. COLSON Pascal, Mme. DION Valentine , Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean-Baptiste) :

- De VALIDER l'adhésion à la fédération des EPL pour le compte de la SPL Destination Sud Ardenne
- De CHARGER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

6) Habitat

- Mise en **œuvre** de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE, à hauteur de 90 voix pour et 5 ABSTENTIONS (M. CANNAUX Francis, M. LORIN Dominique, M. MARCHAND Fabrice, M. COLSON Pascal, Mme DION Valentine) :

- D'APPROUVER la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle des Communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Pré-ardennaises et du Pays Rethémois pour une durée de 5 ans.
- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir
 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres relative au groupement de commande pour le marché de suivi-animation de l'OPAH

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE à hauteur de 94 voix POUR et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BERTHELEMY Mathieu) :

- DE DESIGNER M. Yann DUGARD, membres titulaire et Messieurs DESTENAY Roland et MACHINET Jean-Baptiste, membres suppléants de la commission d'appels d'offres.

- DE DONNER pouvoir au Président ou son représentant de signer toutes pièces administratives et comptables nécessaires

7) Ressources humaines

- Délibération DC2019/107 - Modification des conditions de recours aux contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à hauteur de 92 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. MACHINET Thierry), 1 ABSTENTION (M. BESTEL Bernard) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BERTHELEMY Mathieu) :

- DE MODIFIER les conditions de recours aux contractuels figurant dans la délibération DC2019/107 créant un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la façon suivante :
« Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ».
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.
- Création d'un emploi non permanent d'attaché territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à hauteur de 83 voix POUR, 3 voix (M. DEMISSY Pierre, M. OUDIN Denis, M. BOUILLON Mathieu) CONTRE, 8 ABSTENTIONS (M. BESTEL Bernard, Mme LEFORT Sylvie, Mme SEMBEMI Peggy, M. RAGUET Philippe, M. VALET BRUNO, M. ROBIN Dominique, M. MACHINET Thierry, M. RICHELET Jean-Pol) et 1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BERTHELEMY Mathieu) :

- APPROUVE la création d'un emploi non permanent d'attaché territorial en vertu de l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (contrat de projet) pour accompagner les élus à la définition de la politique environnementale, préparer et assurer sa mise en œuvre.
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le prochain conseil communautaire est fixé le 18/11/2021.

La séance est levée à 23h.

Fait à Vouziers le 07/10/2021

Le Président,

Benoit SINGLIT